

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Janvier 2018

bulletin n° 1-2018

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports, images...	p.2
Contribution à la stratégie de lutte contre la pauvreté des jeunes vulnérables	p.2
Pratiques et acquis des hébergements inconditionnels de longue durée	p.4
Nouveautés sur le site « Jeunes en errance »	p.5

***Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance »...
à fixer pour 2018***

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
Site « jeunes en errance » : jeunes-en-errance.cemea.asso.fr
Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

ARTICLES, REVUES, LIVRES, RAPPORTS...

(Des copies des documents cités peuvent être demandées aux CEMEA)

L'école de la route

Olympia Roumier, Simon Derrien, Jordan Guérin-Morin

<http://webjour2.iut-lannion.fr/guerinjic/longform/sur-lecole-de-la-route/>

Ces trois étudiants en journalisme à l'IUT de Lannion ont réalisé un reportage sur la vie en camion. Textes à partir d'entretiens, interview, images... Un beau travail, ni admiratif ni larmoyant, sur ce choix de vie, ses plaisirs et ses difficultés.

En plus, ils proposent quelques liens avec des travaux plus approfondis.

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES ENFANTS ET DES JEUNES. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU GROUPE « PREVENIR LA VULNERABILITE DES JEUNES ET FAVORISER LEUR INSERTION »

Le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté a lancé des ateliers thématiques pour contribuer à l'élaboration de propositions. Un groupe réuni sur les questions particulières des jeunes vulnérables a diffusé un questionnaire (relayé dans le réseau Errance), auquel plusieurs équipes ont répondu.

Voici la réponse faite globalement au titre du réseau, élaborée en urgence avec quelques avis de correspondants du réseau.

D'autre part, des rencontres régionales thématiques sont actuellement organisées. Les équipes locales sont informées des dates et lieux. A Saint Nazaire, les co-porteurs du CIRC (le terrain d'accueil) ont ainsi été reçus, et visités par les organisateurs et le délégué.

Les têtes de paragraphes en caractères gras reprennent les questions posées.

LES CEMEA

Mouvement d'éducation nouvelle et mouvement d'éducation populaire, association reconnue d'utilité publique, les CEMEA interviennent dans de nombreux domaines de l'éducation, des loisirs et du social.

Par convention avec le ministère des solidarités et de la santé, ils sont chargés de l'animation du réseau national « Jeunes en errance » qui réunit 270 équipes au travail avec ces jeunes (cf. jeunes-en-errance.cemea.asso.fr).

Cette contribution s'appuie sur les échanges et les travaux de ce réseau, et porte exclusivement sur les jeunes en errance âgés de 16-17 à 25-30 ans.

Les moyens de sécuriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et d'améliorer la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre du parcours d'autonomisation progressive des jeunes et afin de s'assurer que chaque jeune puisse bénéficier d'une solution d'accompagnement adaptée.

Sécuriser l'insertion sociale et professionnelle

Avec ces jeunes une possible insertion professionnelle est dépendante d'une stabilisation sociale qui est à travailler au préalable par le contact avec des professionnels faisant fonction de balises, de repères dans la vie d'errance. Ceci passe par le maintien et le renforcement des équipes de travail de rue des centres-villes (prévention spécialisée, CAARUD), par le développement de structures d'accueil dites « à bas seuil d'exigence », à la fois accueil de jour dédiés et propositions d'hébergement inconditionnel et de longue durée adaptés à chacun.

Ceci peut aussi s'appuyer sur des propositions de « jobs à la journée », TAPAJ et dispositifs de Missions Locales, qui ont pour principal but une primo-mobilisation.

Tous ces dispositifs doivent être accompagnés par des professionnels expérimentés dans le travail avec les jeunes en grande difficulté.

L'aide à l'insertion professionnelle ne vient que secondairement. Elle doit prendre en compte les dynamiques, les comportements et les représentations sociales des jeunes. C'est un accompagnement éducatif autant qu'un accompagnement à la mobilisation professionnelle. Ces constats expliquent l'échec de la Garantie Jeunes mise en oeuvre par les Missions locales pour ces jeunes : fortes contraintes horaires et temporelles, stéréotypie des parcours, forme scolaire, impossibilité d'interrompre puis de reprendre...

D'autre part, il apparaît que certains jeunes connaissent des troubles psychiques non négligeables liés à leurs histoires de vie, et que ces troubles peuvent être suffisamment invalidants pour envisager une orientation vers des dispositifs spécialisés dans le cadre de la prise en compte d'un handicap psychique. Mais à ce jour les structures spécialisées du secteur médico-social ne sont absolument pas prêtes à prendre en compte ce nouveau public.

Améliorer la lutte contre le décrochage scolaire

Des grands mineurs (16-17 ans) sont en errance, certains par l'effet de dynamiques de migration, d'autres par rupture familiale et sociale. L'expérience montre qu'avec ceux qui se situent dans la rupture il peut être adapté d'agir de façon forte, décalée des contraintes des systèmes éducatifs classiques qu'ils rejettent. Alors que la réponse institutionnelle est le placement en MECS ou en famille d'accueil avec maintien de la scolarité, nous pensons qu'une interruption de celle-ci de façon accompagnée n'est pas préjudiciable, au profit de la possibilité d'engager des accompagnements globaux construits sur l'engagement dans des projets partagés, sortes de « séjours de rupture » développés dans la durée.

La question de la solvabilisation des parcours d'insertion visant à prévenir d'éventuelles difficultés financières

Il est connu que pour des jeunes sans soutien familial, le vide de moyens d'existence entre la fin de la prise en charge ASE et l'accès au RSA est facteur de vulnérabilité, de marginalisation, parfois de décrochage social complet.

Le principe global de la Garantie Jeunes (pas de jeunes sans proposition de soutien) est donc à étendre à tous les jeunes sans ressources s'engageant dans une relation éducative soutenant une dynamique d'insertion : participation aux activités d'un accueil de jour, mobilisation sociale pour une stabilisation d'hébergement, démarche de substitution des opiacés...

La prévention des ruptures de vie des jeunes, en particulier pour les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance

La rupture à la sortie des dispositifs de protection est le résultat de ruptures préalables. Les jeunes en errance passés par l'ASE ont vécu de nombreux placements, tous interrompus, avec des sentiments d'échec et d'abandon qui viennent alors renforcer leurs troubles psychiques et comportementaux construits pour partie sur des dynamiques abandonniques. Eviter la rupture à la sortie passe donc par éviter les ruptures successives durant toute la durée des placements en mettant en place des formes d'accompagnement adaptées.

Cela passe également par un apprentissage des gestes et des comportements d'une vie autonome à engager durant les dernières années de placement : responsabilité d'un budget, alimentation, entretien du lieu de vie...

Les Contrats Jeunes Majeurs, en régression massive dans la plupart des départements, ne profitent là où il en subsiste qu'aux jeunes les plus engagés dans une insertion sociale et professionnelle active. Pourtant, on peut penser que ce sont aussi les jeunes les plus en difficulté qui devraient pouvoir bénéficier d'une proposition de prolongation d'accompagnement sous des formes souples à inventer avec eux.

Les moyens de faire des jeunes des acteurs des politiques qui leurs sont destinés et de valoriser leur engagement

Concernant les jeunes en errance, une première étape consiste à les associer collectivement aux fonctionnements des structures et des dispositifs qui les accueillent et les prennent en charge. Les exigences de la loi 2002-2 sont à investir de façon dynamique et à dépasser au profit de dispositifs institutionnels de cogestion.

D'autre part, dans le cadre de programmes de mobilisation personnelle et sociale, l'engagement dans des actions à caractère humanitaire et solidaire peut permettre de soutenir des revalorisations narcissiques.

QUELLES PRATIQUES, QUELS ACQUIS DANS LES HEBERGEMENTS INCONDITIONNELS DE LONGUE DUREE ?

LA DIHAL et la DGCS sont très intéressées par l'identification des pratiques d'accueil de façon à en assurer la transférabilité. Un projet de travail dans ce sens est en cours de finalisation, porté par les CEMEA au titre de l'animation du réseau Errance.

Il s'agit d'identifier le plus exhaustivement possible les expériences en cours ou ayant eu lieu construites sur le principe du « logement d'abord », d'en rencontrer les acteurs, afin de construire avec eux ce qui est marquant dans leur pratique éducative et sociale et ce qu'ils en pensent utile pour

d'autres. On portera également attention aux partenariats locaux. Ce projet pourrait aboutir fin 2018 à une journée nationale de restitution et de prospective.

Quelles sont les équipes concernées ? A Bordeaux le CEID pour le dispositif Pro Domo (fermé à ce jour), A Limoges le CHRS Augustin-Gartempe pour le dispositif « Jeunes marginaux ». A Besançon l'équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA pour l'action construire en partenariat sur un financement DIHAL. A Grenoble l'expérience de « La Place » par le Relais Ozanam. A Clermont Ferrand « Les chalets », portés par le collectif pauvreté-précarité. A Mulhouse l'action portée par SURSO. **Cette liste « réseau » n'est pas forcément complète... donc à compléter !**

La liste finale « réseau Errance » sera croisée et complétée par un repérage fait par la commission « Jeunes » de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex FNARS) et en reprenant les dossiers de demande de subvention envoyés à la DIHAL du temps des appels à projets.

NOUVEAUTES SUR LE SITE « JEUNES EN ERRANCE »

Rappel : « jeunes-en-errance.cemea.asso.fr »

A regarder de près, le beau et gros rapport de recherche « Entre ruptures et recherche de liens. Le rapport à la Protection de l'Enfance dans le parcours des jeunes en situation de précarité », qui rend compte d'une recherche coopérative conduite par les équipes de l'ADSEA de Rennes et la chaire Jeunesse de l'Ecole des hautes études en santé publique.

Voir aussi dans la section « Travaux d'étudiants » un master en sociologie sur les femmes en errance à Strasbourg, et un mémoire pour le DEAS sur les conflits de temporalités entre les jeunes en errance, les institutions d'accompagnement et les tutelles.

Voir aussi, très vite, l'appel à projet de la Fondation de France sur la santé psychique des jeunes. **La date limite de réponse est la 4 avril.**

Lien direct : <http://clsm-ccoms.org/2018/02/15/appel-a-projet-2018-fondation-de-france-soutenir-les-jeunes-en-souffrance-psychique/>